

Compte-rendu de la Séance plénière du **mardi 24 avril 2007** – Moûtiers

Présents :

ARPIN-PONT Marc – BONNEFOY Joseph – BORLET Jacky – BOULET Patrick - BOUVIER-THEATE Muriel - CHABERT Marie-Hélène – COSTE Marie Hélène – GUILLERME Lucienne – JANNOT Dominique- LEROY-CAMPLAN Armelle - LIONS Anne-Sophie – MACHET Alain – MACHET Roger - MATTIS Guy – MONNERET Jean-Yves – PONCET Bernard – QUEST Jean-François - SCHILLING Claude – TALBOT Robert- TOURNIER Pascal – VINCENT Pierre – VORGER Robert – Eric LARUAZ

Excusés :

CHAPUIS Bernard – BARGEOT Philippe – NANTET Gilles – DREVET Jean-Marc – BAZIN Jean-Louis – VALLAT Jean-Yves – VALLAT Rosette – REVIAL Albert - BEGUIN Henri – CHABERT Jean-Pascal – DESCHAMPS Patrice - EMPEREUR Chantal – MATTIS Gérard- PRIEUR André

Alain Machet, Président du Conseil local de développement du Pays Tarentaise-Vanoise, accueille les participants et dit quelques mots sur la dernière rencontre qui a eu lieu au Lycée de Moûtiers où quelques membres du CLD ont pu débattre deux heures durant avant deux classes de première. Le compte-rendu sera envoyé prochainement. Il propose de prendre une prochaine date pour le CLD, le 14 mai à 18h, afin de débattre du programme qui va être présenté aujourd'hui par Eric Laruaz.

Robert Vorger remercie, au nom de l'APTV, les membres du CLD, ainsi que l'équipe administrative de l'APTV, pour leur participation à l'élaboration de la Charte de développement et du programme d'actions. Il se félicite également de l'attribution par le Président du Sénat d'une Marianne d'or à une délégation de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise conduite par son Président, Hervé Gaymard, en récompense du travail intercommunal fourni.

Eric Laruaz, Directeur de l'APTV, présente un état des lieux des procédures, des financements mobilisés, des principes d'intervention et des grandes orientations retenues.

Il précise que des "lignes classiques" du Conseil général peuvent s'ajouter à l'enveloppe départementale du Contrat territorial Savoie (CTS).

Concernant l'axe 2, différentes études portées par l'APTV sont conduites en vue d'un SCOT (Schéma de cohérence territoriale). L'action 1.3.1 (étude transport axe Albertville – Bourg-Saint-Maurice) a été introduite suite aux réflexions du CLD.

Patrick Boulet s'interroge sur l'absence du débardage par câble dans les fiches actions. Cette action était mentionnée dans la Charte forestière. Eric Laruaz confirme qu'elle apparaîtra dans le "plan de mobilisation territoriale", déclinaison de la Charte forestière, où seront détaillés les moyens d'exploitation privilégiés.

Concernant l'action 1.6.1, Alain Machet précise qu'un seul site est concrètement concerné par une procédure de classement, pour le moment : sur le Massif de la Lauzière.

Jean-François Quest s'inquiète de l'absence d'actions concernant la ressource en eau : Eric Laruaz indique qu'elles seront regroupées dans le Contrat de bassin versant.

Concernant l'action 2.1.2, Roger Machet renouvelle son souhait de voir les parents accompagner leurs enfants sur le Carrefour des métiers. Dominique Jannot précise que les collégiens viennent dans le cadre scolaire, préparés et accompagnés par les enseignants, mais le Carrefour des métiers est aussi ouvert au grand public : les parents peuvent également se rendre à la manifestation. Patrick Boulet précise que le parcours d'orientation des enfants doit se faire en deux temps : sans les parents, puis avec eux. Le Carrefour des métiers est une étape importante de l'orientation qui se déroule sans les parents. Guy Mattis souhaite également que les parents s'investissent plus dans l'orientation de leurs enfants.

Marie-Hélène Chabert suggère d'associer les jeunes dès la phase d'élaboration de l'Observatoire de la jeunesse, et également à sa mise en oeuvre (action 2.1.1).

Patrick Boulet présente l'action 2.1.3 qui vise à créer à Moûtiers un outil de formation initiale et continue de qualité, au service des jeunes, des entreprises et de leurs salariés (remontée mécanique, matériel de sauvetage).

La question des écoles de musique est très débattue au niveau de la vallée par les élus. Des locaux à aménager sont pressentis sur Moûtiers et Aime. L'idée d'une école de musique unique en Tarentaise fait son chemin (objet de l'action 2.3.3).

Concernant l'action 2.4.2, Patrick Boulet souhaite que le Lycée ne soit pas exclu des éventuels soutiens aux sections sport-étude, et concernant l'action 3.1.1, il suggère que l'aménagement des parkings soit pris en compte dans le champ de l'aide à l'accès à certains sites (gestion des flux).

Eric Laruaz indique que le soutien aux refuges sera précisé dans le cadre du "Contrat de projet" en préparation (ex-Contrat de plan).

Il évoque également l'idée en maturation d'un "comité des stations" (action 3.1.4) afin de favoriser les actions collectives en hiver, mais aussi sur les autres saisons. Les budgets communication nécessaires pour figurer sur une chaîne TV dépassent largement les budgets communication actuels de chacune des stations prise individuellement.

Roger Machet suggère de privilégier la promotion du territoire avant la promotion touristique. La "marque", le logo pourraient apparaître sur les produits, les services, les supports de communication, la signalisation du territoire. A l'image des Dolomites et du Tyrol. L'idée d'un forfait commun à la vallée doit aussi être concrétisée (les Dolomites l'ont adopté depuis plus de 20 ans).

Le "comité des stations" pourrait porter certaines actions, comme la signalétique à l'entrée de territoire. Mais les stations ne sont pas toute la vallée, dit Roger Machet.

Pascal Tournier trouve judicieuse l'idée de territoire, mais doute de la pertinence du mot "Tarentaise". Avant d'agir, une étude marketing devrait être réalisée.

Muriel Bouvier rappelle aussi la nécessité déjà évoquée par le CLD d'adapter la signalétique routière (inadaptation des mentions "vallée des Belleville", "vallée de Bozel"...).

Concernant le soutien au tissu commercial, Eric Laruaz que l'APTV peut encourager les actions communes aux différents programmes locaux FISAC engagés sur Bourg-Saint Maurice, Moûtiers, Aime (action 3.5.2).

Le choix des aménagements inscrits dans les actions 3.6 reste à préciser.

Alain Machet remercie Eric Laruaz et encourage les membres du CLD à consulter les fiches actions prochainement en ligne sur le site de l'APTV www.tarentaise-vanoise.fr. La prochaine séance plénière du 14 mai permettra de balayer tout le programme d'actions et de recueillir les réflexions des uns et des autres, avant formulation d'un Avis global qui devra être remis très rapidement à l'APTV et transmis à la Région (autour du 20-25 mai).